

NO 19

L'ÉCHO

Béruis



LE 10 OCTOBRE 2000

BUDGETS

COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 1999

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Articles	Libellés	Prévisions	Réalisations
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	290 647.00	94 103.04
6042	Achats prestations	1 900.00	0.00
60611	Eau et assainissement	1 600.00	1 345.09
60612	Energie-Electricité	26 000.00	18 028.97
60621	Combustibles	10 000.00	4 351.01
60622	Carburants	1 200.00	795.05
60623	Alimentation	1 000.00	150.34
60631	Fournitures d'entretien	1 200.00	1 599.94
60632	Fournitures petit équipements	7 000.00	5 151.55
60633	Fournitures de voirie	2 500.00	0.00
60636	Vêtements de travail	0.00	269.00
6064	Fournitures administratives	6 000.00	7 851.53
6068	Autres matières et fournitures	600.00	392.26
61521	Entretien terrain	3 200.00	3 106.60
61522	Entretien bâtiments	53 282.00	4 153.48
61523	Voies et réseaux	5 000.00	2 496.30
61558	Entretien autres biens	5 200.00	1 996.64
6156	Maintenance	14 000.00	12 695.43
616	Primes d'assurances	10 165.00	10 165.00
6182	Doc. générale et technique	3 000.00	1 655.42
6188	Autres frais divers	500.00	0.00
6225	Indem. comptable&régisseur	2 000.00	1 165.46
6226	Honoraires	100 000.00	640.80
6228	Divers	2 000.00	0.00
6231	Annonces et insertions	10 000.00	0.00
6232	Fêtes et cérémonies	6 500.00	5 639.00
6236	Catalogues et imprimés	500.00	0.00
6237	Publications	2 000.00	0.00
6261	Frais d'affranchissement	4 000.00	2 687.50
6262	Frais de télécommunication	5 500.00	3 751.67
6281	Concours divers (colis.)	2 500.00	2 338.00
6282	Frais de gardiennage	800.00	500.00
6288	Autres	500.00	350.00
63512	Taxes foncières	1 000.00	827.00
012	CHARGES DE PERS. ET FRAIS ASSIM.	303 900.00	273 055.00
6218	Autre personnel extérieur	4 000.00	0.00
6336	Cotis au C.D.G.F.P.T.	1 800.00	1 250.00
6411	Personnel titulaires	120 000.00	118 522.91
6413	Personnel non titulaire	34 000.00	31 035.42
64168	Emplois d'insertion	60 000.00	47 931.05
6451	Cotisation à l'URSSAF	30 000.00	27 746.00

6453	Cotisations caisses retraites	32 000.00	30 535.28
6454	Cotisations à l'ASSEDIC	6 000.00	4 681.00
6455	Cotisation assurances du personnel	12 000.00	7 970.38
6456	Cotisations FNC suppl. fam.	3 000.00	2 372.28
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 100.00	1 010.68
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	318 333.00	208 716.66
6531	Indemnités	61 000.00	58 607.54
6533	Cotisations de retraite	4 000.00	1 980.89
6552	Aide sociale du département	27 500.00	25 010.85
6553	Service d'incendie	26 630.00	26 629.68
6554	Contributions org. regroupement	82 700.00	68 743.00
6558	Autres contributions obligatoires	8 200.00	4 091.25
65714	Subv Equip Communes	10 712.00	0.00
65735	Subv Fonct Group Coll	9 008.00	9 007.05
65736	Subventions	5 000.00	5 000.00
65748	Subv. Fonct. autres organismes	11 838.00	9 646.40
65758	Autres organismes publics France Télécom	71 745.00	0.00
66	CHARGES FINANCIERES	9 999.00	9 998.41
6611	Intérêts emprunts et dettes	9 999.00	9 998.41
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 000.00	9 000.00
675	VNC des él. d'actif cédés	20.00	20.00
676	Plus-value de cession mare communale	3 980.00	3 980.00
67441	Subv au service assainissement	5 000.00	5 000.00
6812	Dotation aux amortissements	7 174.00	0.00
022	DEPENSES IMPREVUES	10 000.00	0.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	67 402.00	0.00
	TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	1 016 455.00	594 873.11

FONCTIONNEMENT RECETTES

Articles	Libellés	Prévisions	Réalisations
70	PROD DES SERVICES DU DOM & VENTES DIV.	3 710.00	3 702.37
70311	Concessions cimetière	333.00	333.33
70323	Redev. occupation domaine public	2 877.00	2 877.04
7067	Redevance périscolaire	500.00	492.00
73	IMPOTS ET TAXES	321 656.00	318 842.48
7311	Contributions directes	281 443.00	278 585.00
7361	Droits licence débit boissons	275.00	275.00
7381	Taxe droits de mutations	39 498.00	39 498.48
7382	Permis de chasser	440.00	484.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	427 161.00	412 665.55
7411	Dotation forfaitaire	283 694.00	283 694.00
74121	Dot. solidarité rurale 2	20 027.00	26 600.00
742	Dotation aux élus locaux	12 897.00	13 220.00
746	Dot. gén. décentralisation	19 102.00	26 661.00
74718	Autres	3 200.00	2 585.30
7475	Groupement collectivités CDC	35 000.00	0.00
74831	Attribution Fds Nat T.P.	9 300.00	16 464.00
74832	Attribution Fds Dép. T.P.	9 338.00	17 257.25
74833	Etat compensation T.P.	12 733.00	12 733.00
74834	Etat compensation exon. T.F.	1 507.00	1 791.00
74835	Etat compensation exo. T.H.	6 808.00	6 808.00
74837	Fds nat de péréquation	12 755.00	4 399.00

7488	Autres attrib. Subv Part	800.00	453.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COUR	21 863.00	17 571.44
752	Revenus des immeubles	15 000.00	17 571.44
758	Produits divers gestion courante	6 863.00	0.00
013	ATTENUATION DE CHARGES	28 500.00	31 051.78
619	R.R.R services extérieurs	0.00	180.92
6419	Rembt/rémunération personnel	26 500.00	28 716.13
6459	Rembt charges S.Sle/prévoyance	2 000.00	2 154.73
76	PRODUITS FINANCIERS	0.00	73.04
768	Autres produits financiers	0.00	73.04
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 000.00	4 439.00
7713	Libéralités reçues	0.00	400.00
775	Produits cessions d'immobilis vte mare comm;	4 000.00	4 000.00
778	Autres produits exceptionnels	0.00	39.00
79	TRANSFERTS DE CHARGES	71 745.00	0.00
	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCIC	878 635.00	788 345.66
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	137 820.00	137 820.41
	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	1 016 455.00	926 166.07
	EXCEDENT DE CLOTURE		331 292.96
	DEFICIT DE CLOTURE		

INVESTISSEMENT DEPENSES

Articles	Libellés	Prévisions	Réalisations
001	Déficit investissement reporté	4 369.00	4 368.70
1641	Emprunts en francs	19 823.00	19 822.06
2183	Matériel bureau & informatique	25 000.00	20 787.63
2313	Toiture mairie-Lave vaisselle-Lapeyre-Delaunay	60 188.00	52 996.50
2315	Install. technique, matériel (Enfouis. réseau, voirie)	76 625.00	0.00
4814	Charges à répartir/plusieurs ex. France Télécom	71 745.00	0.00
	TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	257 750.00	97 974.89

INVESTISSEMENT RECETTES

Articles	Libellés	Prévisions	Réalisations
10222	F.C.T.V.A.	13 950.00	13 950.00
1068	Excédent de fonct capitalisé	27 224.00	27 223.70
1323	Subv Département	23 915.00	0.00
1328	Autres subventions	12 047.00	14 235.84
1341	D.G.E.	12 038.00	3 145.00
16412	Emprunt Caisse d'Epargne	90 000.00	90 000.00
191	DIFFERENCE/REALIS. IMMOB(Plus-value)	3 980.00	3 980.00
2111	Vente mare communale	20.00	20.00
021	Virement section fonctionnement	67 402.00	0.00
4814	Fds de concours France-Télécom	7 174.00	0.00
	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	257 750.00	152 554.54
	EXCEDENT		54 579.65
	DEFICIT		

BUDGET PRIMITIF 2000

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Articles	Libellés	BUDGET 99	Vote	BP 2000
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	290 647.00		381 406.00
6042	Achats prestations	1 900.00		1 900.00
60611	Eau et assainissement	1 600.00		1 600.00
60612	Energie-Electricité	26 000.00		26 000.00
60621	Combustibles	10 000.00		10 000.00
60622	Carburants	1 200.00		1 200.00
60623	Alimentation	1 000.00		1 000.00
60631	Fournitures d'entretien	1 200.00		2 000.00
60632	Fournitures petit équipements	7 000.00		7 000.00
60633	Fournitures de voirie	2 500.00		3 000.00
60636	Fournitures de vêtements de travail	0.00		500.00
6064	Fournitures administratives	6 000.00		8 000.00
6068	Autres matières et fournitures	600.00		600.00
61521	Entretien terrain	3 200.00		3 500.00
61522	Entretien bâtiments	53 282.00		137 406.00
61523	Voies et réseaux	5 000.00		5 000.00
61558	Entretien autres biens	5 200.00		5 200.00
6156	Maintenance	14 000.00		14 000.00
6158	Entretien rép. autres biens mob.	0.00		500.00
616	Primes d'assurances	10 165.00		11 000.00
6182	Doc. générale et technique	3 000.00		3 000.00
6188	Autres frais divers	500.00		500.00
6225	Indem. comptable&régisseur	2 000.00		3 000.00
6226	Honoraires	100 000.00		100 000.00
6228	Divers	2 000.00		2 000.00
6231	Annonces et insertions	10 000.00		10 000.00
6232	Fêtes et cérémonies	6 500.00		6 500.00
6236	Catalogues et imprimés	500.00		500.00
6237	Publication	2 000.00		2 000.00
6261	Frais d'affranchissement	4 000.00		4 000.00
6262	Frais de télécommunication	5 500.00		5 500.00
6281	Concours divers (cotis.)	2 500.00		3 000.00
6282	Frais de gardiennage	800.00		500.00
6288	Autres	500.00		500.00
63512	Taxes foncières	1 000.00		1 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS.	303 900.00		321 500.00
6218	Autre personnel extérieur	4 000.00		0.00
6336	Cotis au C.D.G.F.P.T.	1 800.00		1 800.00
6411	Personnel titulaires	120 000.00		130 000.00
6413	Personnel non titulaire	34 000.00		42 000.00
64168	Emplois d'insertion	60 000.00		55 000.00
6451	Cotisation à l'URSSAF	30 000.00		35 000.00
6453	Cotisations caisses retraites	32 000.00		37 000.00
6454	Cotisations à l'ASSEDIC	6 000.00		6 500.00
6455	Cotisation assurances du personnel	12 000.00		10 000.00
6456	Cotisations FNC suppl. fam.	3 000.00		3 000.00
6475	Médecine du travail	1 100.00		1 200.00

65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR.	318 333.00	270 374.00
6531	Indemnités	61 000.00	63 000.00
6533	Cotisations de retraite	4 000.00	4 000.00
6552	Aide sociale du département	27 500.00	10 000.00
6553	Service d'incendie	26 630.00	28 400.00
6554	Contributions org. regroupement	82 700.00	54 100.00
6558	Autres contributions obligatoires	8 200.00	8 200.00
65714	Subv Equip Cmne Oisseau (Centre secours)	10 712.00	12 429.00
65735	Subv Fonct Group Collec	9 008.00	0.00
65736	Subvention fonct CCAS et C.E.	5 000.00	5 000.00
65748	Subvention fonct autres organismes	11 838.00	13 500.00
65758	Fonds de concours aux organismes publics	71 745.00	71 745.00
66	CHARGES FINANCIERES	9 999.00	12 732.00
6611	Intérêts emprunts et dettes	9 999.00	12 732.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 000.00	40 000.00
67441	Charges excep. au budg. annexe assainissement	9 000.00	40 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET PROVISIONS	7 174.00	7 174.00
6812	Dotations aux amortissements des immo	7 174.00	7 174.00
022	DEPENSES IMPREVUES	10 000.00	10 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	67 402.00	134 574.00
	TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	1 016 455.00	1 177 760.00

FONCTIONNEMENT RECETTES

Articles	Libellés	Budget 99	Vote	BP 2000
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VTES DI	3 710.00		2 960.00
70311	Concessions cimetiére	333.00		333.00
70323	Redev occupat domaine public	2 877.00		2 127.00
7067	Redevance périscolaire	500.00		500.00
73	IMPOTS ET TAXES	321 656.00		320 061.00
7311	Contributions directes	281 443.00		285 586.00
7361	Droits licence débit boissons	275.00		275.00
7381	Taxe droits de mutations	39 498.00		33 700.00
7382	Permis de chasser	440.00		500.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	427 161.00		387 038.00
7411	Dotation forfaitaire	283 694.00		266 461.00
74121	Dot. solidarité rurale 1ère	0.00		19 800.00
74122	Dot. solidarité rurale 2	20 027.00		0.00
742	Dotation aux élus locaux	12 897.00		12 700.00
746	Dot. gén. décentralisation	19 102.00		10 000.00
7471	Subv. et Participation Etat	3 200.00		0.00
7474	Subv. et Participation Communes	0.00		0.00
7475	Subv. et Partic. groupements collectivités	35 000.00		35 000.00
7478	Subventionz&Participations - Autres	0.00		256.00
74831	Attribution Fds Nat T.P.	9 300.00		10 438.00
74832	Attribution Fds Dép. T.P.	9 338.00		7 000.00
74833	Etat compensation T.P.	12 733.00		6 013.00
74834	Etat compensation exon. T.F.	1 507.00		618.00
74835	Etat compensation exo. T.H.	6 808.00		7 252.00
74837	Fds Nat de péréquation	12 755.00		11 000.00
7488	Autres attrib. subv. et participations	800.00		500.00

75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COUR.	21 863.00	16 863.00
752	Revenus des immeubles	15 000.00	10 000.00
758	Remboursements de frais	6 863.00	6 863.00
013	ATTENUATION DE CHARGES	28 500.00	47 800.00
6419	Rembt/rémunération personnel	26 500.00	38 000.00
6459	Rembt charges S.Sle/prévoyance	2 000.00	9 800.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	0.00
7713	Libéralités reçues	0.00	0.00
778	Autres produits exceptionnels	0.00	0.00
79	TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	71 745.00
7918	Transfert de charges d'exploitation	0.00	71 745.00
002	Excédent antérieur reporté	137 820.00	331 293.00
	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	940 710.00	1 177 760.00

INVESTISSEMENT DEPENSES

Articles	Libellés	Report	Vote du Conseil Muni.
001	Déficit d'investissement reporté		0.00
1641	Emprunts en francs		0.00
16412	Emprunts Caisse d'Epargne		21 832.00
2183	Matériel bureau & informatique	0.00	8 000.00
2313	Constructions (Travaux sanitaires)	0.00	8 000.00
2315	Install. technique, matériel	0.00	127 532.00
4814	Amortissement des charges à répartir	0.00	71 745.00
	TOTAL DEPENSES		237 109.00

INVESTISSEMENT RECETTES

Articles	Libellés	Report	Vote du Conseil Muni.
001	Excédent antérieur reporté		54 580.00
10222	F.C.T.V.A.		3 528.00
1068	Excédent fonctionnement capitalisé		0.00
1323	Subvention d'équipement non transf.		28 360.00
1328	Subv autres		0.00
1341	D.G.E.		8 893.00
4814	Amortissement des charges à répartir		7 174.00
021	Virement de la section de fonctionnement		134 574.00
	TOTAL RECETTES		237 109.00

ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 1999

EXPLOITATION : DEPENSES

Articles	Libellés	Prévisions	Réalizations
	MVT STOCK CHARGES E RRR	10 000.00	2 006.78
6061	Fournitures non stockables	0.00	1042.00
615	Entretien et réparations	10 000.00	900.00
61523	Entretien, Réparation/biens immo.	0.00	64.78
63	IMPOTS TAXES & VERS. ASSIMILES	0.00	0.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	0.00	0.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	0.00	0.00
66	CHARGES FINANCIERES	46 735.00	24 486.74
66	Charges d'intérêts	10 735.00	8 050.74
661	Autres charges financières	36 000.00	16 436.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	0.00
68	DOTATION AMORTIS. & PROVISIONS	19 935.00	19 935.07
6811	D.A.P. - Immob. corpo. & incorp.	19 935.00	19 935.07
71	PRODUCTION STOCKEE	0.00	0.00
006	AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE	151 717.00	0.00
006	Autofinancement complé. Investissement	151 717.00	0.00
002	DEFICIT ANTERIEURS REPORTEES	0.00	0.00
	TOTAL EN EXPLOITATION : DEPENSES	228 387.00	46 428.59

EXPLOITATION : RECETTES

Articles	Libellés	Prévisions	Réalizations
70	VENTES PRODUITS, SERVICES, MSES	209 298.00	240 591.50
704	Travaux	160 000.00	198 000.00
7061	Redevances assainissement	44 298.00	37 591.50
7063	Contrib. Cmne eaux pluviales	5 000.00	5 000.00
71	PRODUCTION STOCKEE	0.00	0.00
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	0.00	0.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0.00	0.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0.00	0.00
758	Produits divers de gestion	0.00	0.00
76	PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 089.00	23 089.20
777	Quote-part subv. invest.	19 089.00	19 089.20
778	Autres produits exceptionnels	0.00	4 000.00
78	REPRISE/AMTS 1 PROVISIONS	0.00	0.00
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0.00	0.00
603	VARIATIONS DE STOCKS	0.00	0.00
609	R.R.R. OBTENUS SUR ACHATS	0.00	0.00

619	R.R.R. SERVICES EXTERIEURS	0.00	0.00
629	R.R.R. AUTRES SERVICES EXTER.	0.00	0.00
6419	REMBOURSEMENTS/REMUNERATIONS	0.00	0.00
6459	REMBOURSEMENTS/SS & PREVOYANCE	0.00	0.00
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	0.00	0.00
002	Excédent antérieur reporté	0.00	0.00
	TOTAL EN EXPLOITATION : RECETTES	228 387.00	263 680.70
	EXCEDENT EN EXPLOITATION		217 252.11
	DEFICIT EN EXPLOITATION		

INVESTISSEMENT DEPENSES

Articles	Libellés	Prévisions	Réalisations
001	Déficit antérieur reporté	0.00	0.00
139	Subventions d'investissement	19 089.00	19 089.20
1644	Emprunt Caisse d'Epargne	315 117.00	295 934.65
203	Frais recherches-développement	60 000.00	0.00
2315	Instal. Technique, Mat. Out. In	3 537 556.00	1 647 922.77
	TOTAL INVEST. DEPENSES	3 931 762.00	1 962 946.62

INVESTISSEMENT RECETTES

Articles	Libellés	Prévisions	Réalisations
001	Excédent antérieur reporté	2 972.00	2 972.02
10682	Réserves	21 947.00	21 946.81
131	Subventions d'équipement	2 235 191.00	329 291.00
1644	Emprunt CE Assain Bourg et Palestine	1 500 000.00	1 500 000.00
2815	Installations techniques	19 935.00	19 935.07
005	Autofinancement complémentaire	151 717.00	0.00
	TOTAL INVEST. RECETTES	3 931 762.00	1 874 144.90
	EXCEDENT INVESTISSEMENT		
	DEFICIT INVESTISSEMENT		88 801.72

BUDGET PRIMITIF 2000

EXPLOITATION : DEPENSES

Articles	Libellés	Budget 1999	Vote du Conseil Muni.
	MVT STOCKS, CHARGES EXT., RRR	10 000.00	10 000.00
6061	Eau, Energie	0.00	3 701.00
615	Entretien et réparations	10 000.00	2 000.00
626	Frais de télécommunication 2ème ligne	0	1 500.00
63	IMPOTS TAXES & VERS. ASSIMILES	0.00	0.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	0.00	0.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	0.00	0.00
66	CHARGES FINANCIERES	46 735.00	74 500.00
661	Charges d'intérêts	46 735.00	74 500.00
668	Autres charges financières	0.00	0.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	0.00
68	DOTATION AMORTIS. & PROVISIONS	19 935.00	19 935.00
6811	D.A.P. - Immob. corpo. & incorp.	19 935.00	19 935.00
006	AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE	151 717.00	48 023.00
006	Autofinancement complé. Investissement	151 717.00	48 023.00
002	DEFICIT ANTERIEURS REPORTES	0.00	0.00
	TOTAL EN EXPLOITATION : DEPENSES	228 387.00	149 659.00

EXPLOITATION : RECETTES

Articles	Libellés	Budget 1999	Vote du Conseil Muni.
70	VENTES PRODUITS, SERVICES, MSES	209 298.00	130 570.00
704	Travaux	160 000.00	27 000.00
7061	Redevances assainissement	44 298.00	63 570.00
7063	Contrib. Commune eau pluviale	5 000.00	40 000.00
71	PRODUCTION STOCKEE	0.00	0.00
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	0.00	0.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0.00	0.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0.00	0.00
758	Produits divers de gestion	0.00	0.00
76	PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 089.00	19 089.00
777	Quote-part subv. invest.	19 089.00	19 089.00
78	REPRISE/AMTS 1 PROVISIONS	0.00	0.00
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0.00	0.00
603	VARIATIONS DE STOCKS	0.00	0.00
609	R.R.R. OBTENUS SUR ACHATS	0.00	0.00
619	R.R.R. SERVICES EXTERIEURS	0.00	0.00
629	R.R.R. AUTRES SERVICES EXTER.	0.00	0.00
6419	REMBOURSEMENTS/REMUNERATIONS	0.00	0.00
6459	REMBOURSEMENTS/SS & PREVOYANCE	0.00	0.00
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	0.00	0.00
002	Excédent antérieur reporté	0.00	0.00
	TOTAL EN EXPLOITATION : RECETTES	228 387.00	149 659.00

INVESTISSEMENT DEPENSES

Articles	Libellés	Report	Vote du Conseil Muni.
001	Déficit antérieur reporté	0.00	88 802.00
139	Subventions d'investissement	0.00	19 089.00
1644	Emprunt Caisse d'Epargne	0.00	40 169.00
203	Frais développement-recherche	0.00	0.00
2315	Instal. Technique, Mat. Out. In	1 889 633.00	1 442 150.00
	TOTAL INVEST. DEPENSES	1 889 633.00	1 590 210.00

INVESTISSEMENT RECETTES

Articles	Libellés	Report	Vote du Conseil Muni.
001	Excédent antérieur reporté	0.00	0.00
106	Réserves	0.00	217 252.00
131	Subventions d'équipement	2 205 191.00	1 305 000.00
1644	Empt CE assainissement	1 400 000.00	0.00
2815	Installations techniques	0.00	19 935.00
005	Autofinancement complémentaire	0.00	48 023.00
	TOTAL INVEST. RECETTES	3 605 191.00	1 590 210.00

PRESSION FISCALE EN 2000

	TAUX 1999	TAUX 2000		
		TAUX COMMUN. DE CMNE	TAUX COMMUNE	TAUX TOTAL
TAXE D'HABITATION	7.93	1.84	6.09	7.93
TAXE FONCIER BATI	12.33	3.31	9.02	12.33
TAXE FONCIER NON BATI	31.51	7.25	24.26	31.51
TAXE PROFESSIONNELLE	8.58	1.65	6.93	8.58

INFORMATIONS COMMUNALES

MAIRIE

Permanences Secrétariat : Tél. 02.33.26.83.33
Fax 02.33.82.00.70

- Mardi de 17 heures à 19 heures 30
- Mercredi de 10 heures à 12 heures 00
- Jeudi de 15 heures à 18 heures 00
- Vendredi de 9 heures à 12 heures 00

SALLE POLYVALENTE

TARIFS LOCATION :

↳ Location salle pour vin d'honneur	200 frs
↳ Location salle pour 24 heures	700 frs
↳ Location salle pour 48 heures	900 frs
↳ Versement de garantie.....	900 frs

La salle est louée uniquement aux habitants de Bérus. Les réservations sont à demander à la mairie et ne seront prises en considération qu'après signature du contrat et versement des 50% du montant de la location à titre d'arrhes. Le règlement devra être strictement appliqué.

SYNDICAT DES EAUX

- SAEP CHAMPFLEUR (Arçonnay) - Tél. : 02.33.3183.91
- SAEP GESNES-LE-GANDELIN - Tél. : 02.33.26.97.35

ORDURES MENAGERES

COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

En porte à porte : Les dates sont communiquées en début d'année.
Prochaine collecte : Le 18 Octobre 2000.

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS USUELS :

Le Mercredi matin à 4 heures 30. Collecte une fois par semaine de porte à porte.
La collecte s'effectuera les lendemains de jours fériés.
Dépôts des sacs : la veille.
Le Mercredi 01/11/2000 sera remplacé par le Jeudi 02/11/2000.

COLLECTE SELECTIVE GENERALISEE :

- * Pour le verre
- * Pour les papiers (journaux, revues et petits cartons)
- * Pour le plastique (bouteilles) et métaux (boîtes à conserve)

Un espace propre a été aménagé sur le terrain communal à la sortie du Bourg et à la Feuillère. Il comporte trois conteneurs qui reçoivent les matériaux recyclables indiqués ci-dessus. Un dépliant a été envoyé dans chaque foyer pour information.

EGLISE

PAROISSE Ste Thérèse de Montsort

Arçonnay, Bérus, Champfleur, Montsort, Perseigne, Saint Paterne, St Rigomer des Bois.

Trois prêtres sont au service de la paroisse. Vous pouvez vous adresser à l'un ou l'autre pour toutes les demandes concernant votre vie chrétienne.

- | | |
|---------------------------------------|---------------------|
| ☞ Bernard BARRE, 4 rue des Tison | Tél. 02.33.29.61.51 |
| ☞ Bernard LELANDAIS, 25 rue A. France | Tél. 02.33.29.61.07 |
| ☞ Charles MARCHAND, 144 rue Cazault | Tél. 02.33.26.72.02 |

VOS APPELS D'URGENCE

QUAND APPELER ?

En cas :

- *de détresse, grande urgence médicale à domicile*
- *de blessés par accident*
- *de malaise dans un lieu public, accident de travail*
- *d'urgence en l'absence de votre médecin traitant ou du médecin de garde, nous vous conseillons de composer :*

 **02.33.32.75.75 SAMU 61**

Car si vous faites le 15, vous allez avoir le centre de réception et de régulation des appels au Mans. Ils chercheront un médecin disponible dans le canton et finiront, peut-être, par vous envoyer le SAMU D'ALENCON.

 **18 SAPEURS POMPIERS CODIS 61**

QUAND APPELER ?

Pour l'ensemble des missions habituellement confiées aux sapeurs-pompiers :

- *incendies*
- *accidents de la route et autres accidents*
- *explosions, dégagement de gaz ou vapeurs toxiques*
- *personnes en péril, noyades, inondations*
- *sauvetage d'animaux.*

QUE DIRE ?

- *L'adresse précise avec le nom de la commune.*
- *Ce qui est arrivé, ce que vous constatez, ce que vous ou d'autres personnes ont déjà fait.*
- *Votre numéro de téléphone afin que l'on puisse vous rappeler pour obtenir des précisions complémentaires.*

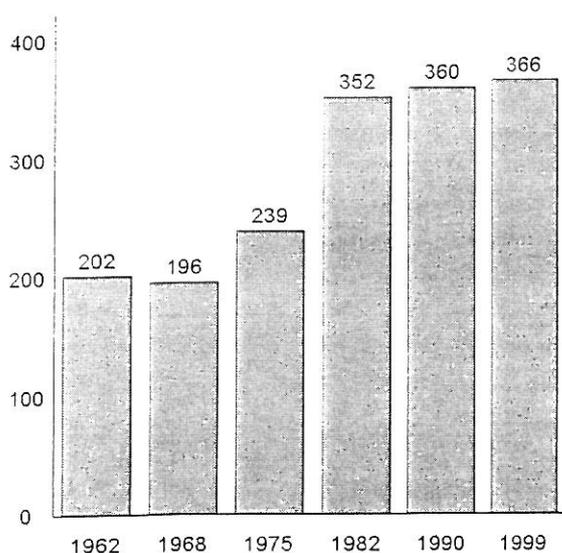


BERUS

Au 8 mars 1999, Bérus compte 366 habitants (196 hommes et 170 femmes), soit une densité de 54 habitants au km². La population est en légère hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a gagné 6 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a gagné 127 habitants.

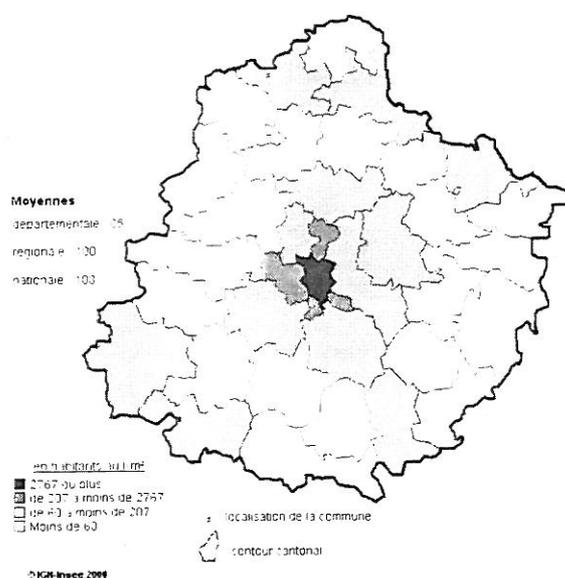


La population depuis 1962

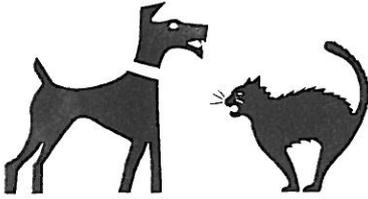


Source : Insee, recensements de la population

La densité de population dans le département



Source : Insee, recensement de la population 1999



ANIMAUX

NE TRANSFORMONS PAS NOS ANIMAUX EN OBJETS DE NUISANCES. RESPECTONS LE DROIT D'AUTRUI À LA SÉCURITÉ ET À LA TRANQUILLITÉ

ANIMAUX DANGEREUX

Si votre animal est susceptible de présenter un danger pour vos voisins, vous devez prendre des mesures pour prévenir ce danger et éviter des accidents.

En cas d'inexécution, le maire peut prendre un arrêté pour ordonner le placement de l'animal dans un lieu de dépôt adapté. Les frais seront à votre charge.

Après huit jours de détention, si aucune mesure n'est prise, le maire peut ordonner, après avis d'un vétérinaire, l'euthanasie de l'animal (article 1^o Loi n°99-5 du 6 janvier 1999).

Un voisin que se sent menacé par la présence d'un animal dangereux dans l'immeuble, peut demander au maire d'intervenir.

CHIENS DANGEREUX

Loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 (JO du 7 janvier) - Arrêté du 21 avril 1999 (JO du 30 avril)

1^o) Quels sont les types de chiens dangereux ?

La loi prévoit 2 catégories de chiens dangereux :

a) 1ère catégorie : les chiens d'attaque qui sont :

- les Staffordshire terrier (ou pit-bull) qui ne sont pas inscrits au LOF (Livres des Origines Français)
- les American staffordshire terrier (ou pit-bull) qui ne sont pas inscrits au LOF
- les Mastiff ou boerbulls
- les Tosa qui ne sont pas inscrits au LOF

b) 2ème catégorie : les chiens de garde ou de défense qui sont :

- les Staffordshire terrier inscrits au LOF
- les American staffordshire terrier inscrits au LOF
- les Rottweiler
- les Tosa inscrits au LOF

2°) Quelles sont vos obligations si vous détenez ces types de chiens ?

Vous devez :

- leur faire faire un vaccin antirabique,
- faire stériliser par le vétérinaire tous les chiens de 1ère catégorie (obligatoire depuis Janvier 2000),
- prendre une assurance “responsabilité civile” pour les éventuels dommages que pourraient causer ces chiens aux tiers,
- faire une déclaration à la mairie de détention de ces chiens,
- éviter d’amener les chiens de 1er catégorie dans les transports en commun, les lieux publics (sauf la voie publique, où vos chiens doivent être muselés et tenus en laisse),
- museler et tenir en laisse vos chiens de 2ème catégorie si vous les amenez dans les transports en commun ou les lieux publics.

3°) Qui peut détenir ces chiens ?

- toute personne âgée au moins de 18 ans,
- toute personne qui n’est pas majeure en tutelle, sauf autorisation spéciale du juge des tutelles,
- toute personne n’ayant pas été condamnée pour crime ou à une peine d’emprisonnement pour délit inscrit au bulletin N°2 du casier judiciaire,
- toute personne dont la propriété ou la garde d’un chien n’a pas été retirée.

CHIENS ET CHATS ERRANTS

Les chiens et les chats errants peuvent faire l’objet d’une saisie, par arrêté du maire, et d’une conduite à la fourrière.

Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.

Après huit jours, si l’animal n’a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer;

Dans les départements déclarés infectés de rage, il est procédé à l’euthanasie des animaux non identifiés.

MALTRAITANCE D’UN ANIMAL

Si vous connaissez des cas de maltraitance d’animaux domestiques ou apprivoisés, il faut alerter la S.P.A. qui se chargera de porter plainte contre l’auteur pour “sévices et actes de cruauté envers un animal”.

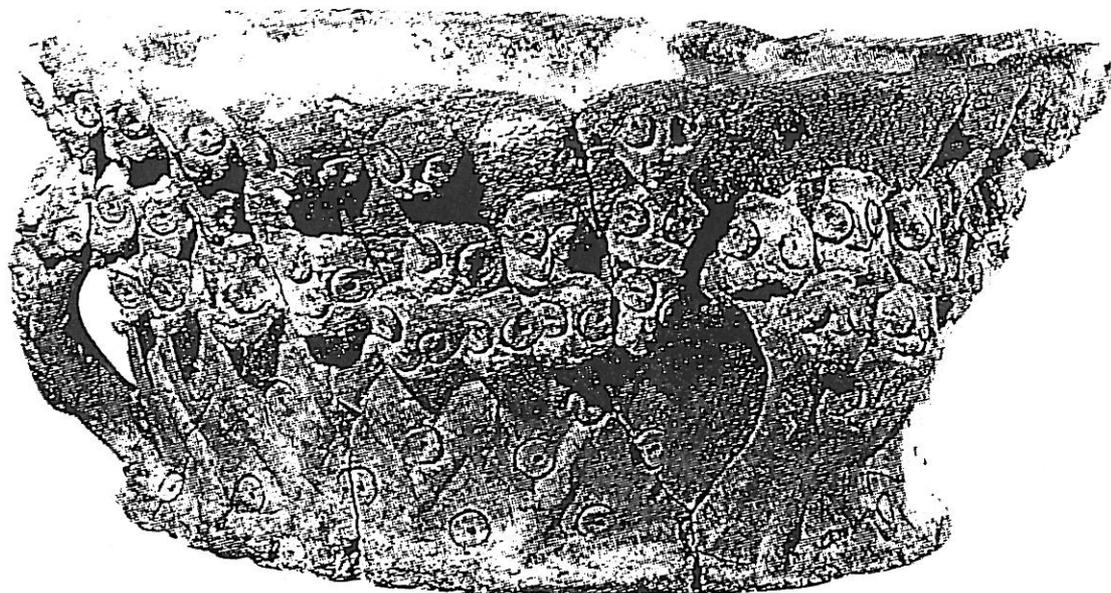
L’auteur de la maltraitance est passible d’une peine de deux ans d’emprisonnement et de 200000 F d’amende. Il peut être interdit de détention d’un animal, à titre définitif ou non.

HISTOIRE

LA CERAMIQUE A ŒIL DE PERDRIX *

Rédigé par Patrick BIREE

La découverte d'un site de production de ce type de céramique à Bérus est un élément nouveau et important, fruit des recherches effectuées par l'A.C.A. La céramique à œil de Perdrix est une céramique bien reconnaissable notamment par cet élément particulier dit "œil de perdrix", un cercle imprimé souvent ponctué O. Elle présente une pâte grossière avec des inclusions de gros modules (dégraissant quartzeux) et souvent des figures humaines très originales en relief. Les vases de grandes dimensions, les "cuviers" ou les "mortiers" munis de deux ou trois anses souvent dotées d'un déversoir (bec) servaient de délayage des farines alimentaires.



Mortier ou cuvier à décors de type "œil de Perdrix" trouvé au Mans (source : *Le Mans retrouvé*, S. Deschamps et M. Vaginay, 1990).

– Apport de la céramique à la recherche en archéologie.

On désigne par céramique, ou poterie, la fabrication en terre cuite (déshydratée par cuisson) de récipients façonnés par modelage, moulage, tournage dans une pâte argileuse.

La céramique est un élément important pour la datation d'un site (au carbone 14 ou par archéomagnétisme). Son étude aide de plus à la compréhension des circuits commerciaux (locaux, régionaux, nationaux) entre les sites de production et les sites de consommation.

* Article réalisé avec le concours des Archives départementales de l'Orne.

Ces objets de la vie quotidienne nous sont proches par leur utilité liée à l'alimentation et par leur esthétique différente selon les types de poterie (moulé avec apport de matière ou retrait de matière avant ou après la cuisson) classifiés dans des typologies bien précises.

Les lieux de production ne sont pas toujours connus et la découverte de tels sites est toujours la bienvenue. Elle permet de comprendre la chaîne opératoire (du produit brut au produit fini) et les évolutions technologiques :

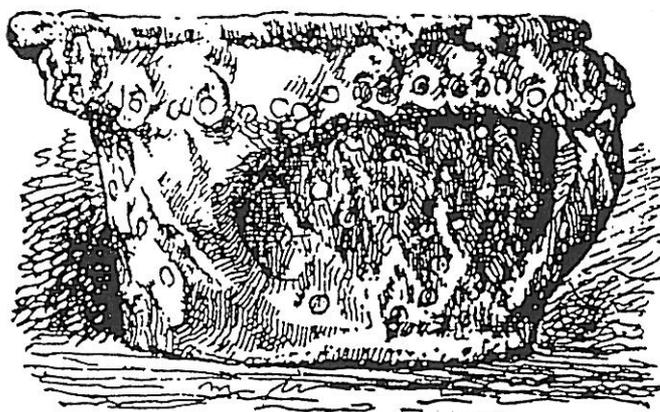
- maîtrise de plus en plus grande de la cuisson qui permet une augmentation importante de la température,

- amincissement des parois et paradoxalement une plus grande dureté des pâtes.

– Historique de la céramique à œil de Perdrix et de sa redécouverte.

Historique des découvertes

La plus ancienne semble être celle de Laval en 1860 (vase entier) puis d'autres surtout situées en Mayenne. Toutes ces découvertes sont commentées en 1878 au Congrès archéologique de France qui se tient au Mans et dans le bulletin de la Société historique de la Mayenne. A cette époque, ce département est le plus riche en découverte de céramique à œil de Perdrix.



Vase trouvé sur les quais à Laval (Mayenne) en 1860.

- La céramique de Bérus (Sarthe).

3.4 1- Le site de production de "La Poterie".

Le site potier de "La Poterie" à Bérus n'est connu que depuis 1998 même si l'Abbé Legros écrit en 1873: "*Dans les parages, on cuisait à La Poterie de Bérus, siège d'un ancien fief qui fut vendu à Odolant-Desnos par le descendant d'un nommé Amyot, sieur du lieu*". L'atelier a été identifié au cours d'une prospection au sol menée par l'A.C.A. Cinq zones de rejets (tessonnières) ont été localisées dans deux parcelles contiguës. Le matériel récupéré provient de fournées ratées. L'emplacement d'un four est marqué par un micro-relief et par la présence de morceaux de parois rubéfiés mêlés à des tessons. L'organisation générale de l'atelier n'est pas connue, en particulier la localisation des bâtiments construits en matériaux légers et qui ne sont pas détectables en prospection de surface. Une première approche typologique des formes et des décors a été réalisée par l'antenne mancelle de l'AFAN et fera l'objet d'une publication ultérieure. Il faut noter qu'à Bérus la production céramique associait l'oeil-de-perdrix à d'autres poteries plus fines trouvées sur le site comme les vases à lèvres en bandeau parfois de petit module et destinés au stockage des denrées ou au service de table. La même constatation a été faite à Hérouloup où la vaisselle de table semble cohabiter avec les grands cuiviers. Cette particularité n'avait pas échappé à J.Rousseau qui avait noté "*Bien que non décorés, ce dépôt contenait des rebuts, jetés après cuisson, de pichets à anse et bec verseur*". A Laval, la fouille des ateliers de La Hardelière, datés de la fin du XIIIe au début du XVe siècle, a confirmé le fait que la production "à oeil-de-perdrix", ne constitue qu'un des éléments d'une production céramique variée qui, dans ce cas précis, était associée à la fabrication de tuiles et de carreaux.

En ce qui concerne Bérus et Hérouloup, la proximité des deux ateliers, distants de 3,5 km, pose la question de la contemporanéité et d'une relation possible entre les deux sites. La chronologie des productions n'est pas connue mais, si le catalogue des formes présente des similitudes, il est à noter que les deux répertoires de décors semblent différents. Il faut donc écarter l'hypothèse d'un transfert de compétences ou d'un déplacement de l'activité potière pour des raisons économiques (manque de matière première: argile, bois...) ou politiques.

L'atelier potier de Bérus est menacé par les labours répétés. Des interventions archéologiques plus ou moins lourdes sur le site permettraient de sauvegarder tout ou partie des informations le concernant:

- prospections géophysiques (magnétique, électrique) pour le repérage d'autres fours éventuels,
- sondages d'évaluation,
- fouilles exhaustives,
- étude géologique des sites potentiels d'approvisionnement en argile,
- analyse des pâtes pour caractériser les productions,
- datation du (ou des) four(s) par les méthodes appropriées (carbone 14 sur charbons, archéomagnétisme, thermoluminescence),
- recherche des circuits de commercialisation et de l'aire de diffusion des produits.

Pour conclure, il faut signaler l'existence probable d'une autre unité de production de céramiques à oeil-de-perdrix dans la Sarthe puisque A.Bouton écrit le 4 janvier 1973, dans un courrier adressé à J.Rousseau: "*Monsieur Pioger et Madame Chapin ont découvert un four de potier contenant de l'oeil-de-perdrix à Lavardin*".



Soutien à Domicile

FAMILLES RURALES

Soutien à domicile Familles Rurales plus proche de vous

ETRE BIEN CHEZ SOI AVEC L'AIDE A DOMICILE

Vous êtes retraité(e) : dépendant(e) ou malade (sous condition de ressources), le service Aide à Domicile du Soutien à Domicile vous apporte une solution à vos besoins :

- vos travaux ménagers (ménage courant, lavage, repassage...)
- vos courses
- vos préparations de repas
- un soutien, un réconfort humain

Le Soutien à Domicile vous propose son personnel compétent d'Aide à Domicile, salariée Familles Rurales Association de Soutien à Domicile. Après une prescription de votre médecin, le coût de l'aide peut être pris partiellement en charge (suivant vos revenus) par votre caisse de retraite ou par l'aide sociale départementale. Familles Rurales Association de Soutien à Domicile est conventionnée par toutes les caisses de retraite.

ETRE BIEN CHEZ SOI AVEC L'EMPLOI FAMILIAL

Vous vivez seul(e), en couple ou en famille, le service Emploi Familial du Soutien à Domicile vous apporte une solution à vos besoins :

- vos tâches ménagères : ménage, lessive, repassage, courses...
- la prise en charge de vos enfants après l'école
- une aide pour les devoirs des enfants

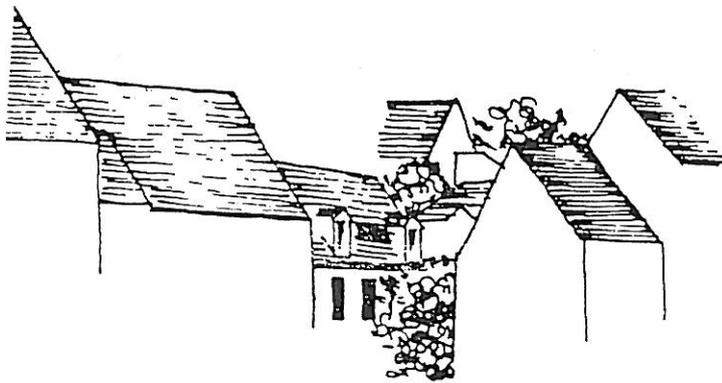
Vous êtes libéré(e) de la recherche du personnel et des démarches administratives (contrat de travail, feuille de paie, URSSAF, licenciement...) tout en étant employeur.

Pour en bénéficier :

- vous devez être adhérent(e) à Familles Rurales
- une participation aux frais de gestion vous sera demandée
- les frais de personnel seront à votre charge

50 % de vos frais seront déductibles de vos impôts.

Contact : Melle Karine POISSON Centre Social La Fresnaye sur Chédouet
Tél. Fax Rép. 02.43.34.08.65



AIDES FINANCIERES A L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Pour des travaux réalisés par les artisans :

- gros-œuvre (réfection d'une toiture, maçonnerie de façade),
- confort (création d'un W.C., d'une salle d'eau, d'un chauffage central)
- économie d'énergie (isolation des sols, murs et plafonds, changement des portes et fenêtres ou d'une chaudière ancienne),
- mise aux normes (électricité, branchements aux réseaux et assainissement)

Pour les logements occupés par les propriétaires et les exploitants agricoles :

la Prime à l'Amélioration de l'Habitat

(subvention octroyée par l'Etat, le département ou la région)

Conditions minimales :

- logement construit depuis **plus de 20 ans**,
- **revenus** ne dépassant pas un certain plafond.

Pour les retraités, des aides complémentaires peuvent être octroyées par certaines
Caisses de Retraite ou le Conseil Général

Pour les logements locatifs :

la subvention de l'A.N.A.H.

(Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat)

Conditions minimales :

- être propriétaire d'un logement loué ou qui sera loué après rénovation,
- logement construit depuis **plus de 15 ans**,
- **pas** de conditions de revenu

NOTA : les subventions sont cumulables avec la baisse de T.V.A.

SE RENSEIGNER AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX

Comité Départemental de l'Habitat et de l'Aménagement Rural (C.D.H.A.R.)

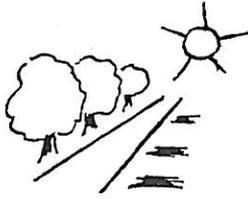
47 rue Paul Ligneul 72043 Le MANS cedex

Tel : 02.43.43.33.89 - 02.43.43.33.97

Bureaux ouverts du lundi au vendredi (8h30-12h30, 13h30- 18h)

PERMANENCES MENSUELLES :

Le 3^{ème} lundi de chaque mois de 14h à 15h30 au Centre Social de OISSEAU



Association
ENVIRONNEMENT
NORD - SARTHE

4, rue des Roquettes 72610 Champfleur

Le « Printemps de l'Environnement », en juin dernier, a été pour nous l'occasion d'aller à la rencontre des gens qui s'apprêtaient à partir en vacances. Par groupe de deux ou trois adhérents, nous avons dialogué avec eux dans le hall d'entrée du magasin « Décathlon », leur distribuant à cette occasion un tract tiré à près de mille exemplaires. Les termes de ce tract étant toujours d'actualité en ce début d'automne, nous l'avons simplement revu pour vous en proposer ici l'essentiel :

Week-end de randonnée ?
Pique-nique en forêt ?

Quelle que soit notre activité, souvenons-nous :
nous n'avons qu'une nature ;
et elle est fragile !

Casser la croûte en plein air est bien agréable...

Mais après, ne gâchons pas le plaisir des autres : **pensons à rapporter nos déchets avec nous !** Cela ne nécessite pas un gros effort.

Dans une mare ou le long d'un talus, on peut découvrir des tritons, des grenouilles ou d'autres petits animaux...

Mais n'oublions pas que **batraciens et reptiles** sont utiles et protégés ; même les serpents ! Sauf à marcher dessus, une vipère n'est pas dangereuse.

A pied ou en VTT, nous pouvons faire de belles balades...

Mais **ne passons pas n'importe où** : en forêt, certaines zones sont réservées à la repousse des jeunes plants !

Observer des **plantes rares** est une aubaine !

Mais attention à ne pas les abîmer... Et souvenons-nous que dans certaines zones protégées toute cueillette est interdite ! Quant aux champignons, abstenons nous de renverser ceux dont nous ne voulons pas.

Faire un barbecue ou un feu de camp procure de bons moments...

Mais cela n'est pas toujours permis : la forêt est trop exposée ; surtout cette année après la tempête ! Et même pour un simple barbecue, ayons un arrosoir d'eau à portée de la main !

Et si nous jardinons, **sachons ne pas nous polluer l'eau, l'air ni les aliments !**

Insecticides et herbicides sont des produits fort dangereux ! Sachons nous en passer le plus souvent possible ; ou alors, lisons bien la notice avant emploi ! Et utilisons les par temps calme seulement.

POUR QUE DURENT LES PLAISIRS QUE NOUS DONNE LA NATURE